

Réflexion/proposition – Document de travail 5

Les parents, on en fait quoi dans l'école ?

Problématique

Depuis quelques décennies les parents posent problème à l'école ! Cela n'a pas toujours été le cas : dès son origine l'école d'État a bien été faite pour « enlever » les enfants aux parents, tout au moins à l'influence des parents. J'ai déjà cité Guizot et Jules Ferry, pour ce dernier c'était aussi pour lutter contre l'influence de l'Eglise catholique. Dans une France encore en grande partie analphabète l'école publique était quand même l'endroit où on « apprenait », elle était bien pour quelques-uns un ascenseur social et les parents en acceptaient sans réticence l'obligation et ce qui s'y faisait, même s'ils en ignoraient les finalités que lui attribuaient les Etats successifs.

Mais, l'école publique a eu l'effet qu'on ne peut lui nier « d'élever » le niveau d'instruction de toute une population et les parents sont aujourd'hui aptes à s'informer, à se forger des appréciations, ce que craignait Guizot lorsqu'il supprimait l'enseignement mutuel qui produisait des ouvriers trop subversifs (voir docs précédent). D'autre part l'école aboutit de moins en moins à ce qu'elle annonçait, n'assure plus les situations et les positions sociales. Ce qui fait que les parents s'y intéressent et s'en soucient beaucoup plus qu'autrefois. D'ailleurs l'attention des parents portée à leurs enfants (différentes façons de les éduquer, de se soucier de leur bien-être, de leur alimentation, de ce qu'ils font...) a crû considérablement dans toutes les couches sociales. Nous ne sommes plus comme au temps de la guerre des boutons où le soutien des parents à l'école était inconditionnel (*Tu as reçu une claque à l'école ? En voilà deux à la maison !*) quand ce n'était pas l'indifférence absolue. *On ne va pas apprendre son métier à un garagiste...* sauf que lorsque le garagiste ne rend pas les voitures en état de marche on ne le paie pas ou on change de garagiste !

Non seulement l'école ne répond plus aux anciennes attentes mais en plus elle est l'objet de nouvelles attentes (exemple de l'épanouissement) qui ne sont plus celles de l'État mais celles des parents eux-mêmes.

C'est bien cette bascule où l'école n'a plus seulement à répondre aux attentes de l'État mais aussi à celles des parents (attentes qui ne sont d'ailleurs pas uniformes) qui trouble **un système éducatif conçu pour répondre aux seules attentes du premier.**

JP Brighelli, chantre de l'école d'État et conseiller du collectif Racine de l'extrême-droite, était dans une certaine logique lorsqu'il disait « *Tous les problèmes de l'école sont apparus dès qu'on a laissé les parents y mettre un pied* ». Le pied n'était d'ailleurs pas grand puisqu'il s'agissait seulement des délégués de parents dans les conseils d'école !

L'école tente autant que possible de se protéger des parents, même de leurs regards et « vigie pirate » a bon dos pour être évoquée, même quand l'école est au milieu des champs. L'école est bien un vase clos qui s'auto-protège. Cela se comprend. Les enseignants sont eux-mêmes dans l'incertitude quant à ce qu'ils doivent faire lorsque des « résultats » insuffisants leur sont brandis aussi bien par leur employeur que par les parents qu'il faudrait alors considérer comme des usagers... et qu'ils les constatent eux-mêmes. Les parents sont aussi dans une certaine inquiétude légitime qui s'accroît de par leur impuissance face à l'école. C'est d'ailleurs cette impuissance qui explique

(mais n'excuse pas) la plupart des actes de violence à l'encontre des enseignants. Il est de moins en moins possible aux enseignants de se réfugier derrière les ordres et instructions de leur employeur l'État qui ne cesse d'ailleurs de leur répéter qu'ils ne sont que des fonctionnaires et qui ne va pas les défendre s'il juge que ce n'est pas son intérêt. J'ai déjà parlé de leur « liberté pédagogique » qui est plus que relative puisqu'elle consiste simplement à leur dire « *Je vous demande d'arriver à tels et tels résultats, mais je ne sais pas trop comment vous pouvez faire, débrouillez-vous mais en respectant les instructions que je vous donne* ». Cette soi disant liberté, si elle provoque trop de différences de pratiques entre les uns et les autres, elle induit le doute quant à leur valeur auprès des parents : pourquoi ce serait l'un qui aurait raison et pas l'autre ? L'atmosphère des écoles devient vite irrespirable, autant du côté des enseignants que du côté des parents (voir docs précédentes). Les « affaires » qui touchent le plus souvent les endroits où des enseignants pratiquent des pédagogies différentes, sont toujours fréquentes depuis la fameuse affaire Freinet de St-Paul de Vence (1933).

Si en capturant leurs enfants (obligation) l'école **déresponsabilise** les parents pendant ce temps, d'un autre côté elle leur fait porter en partie la responsabilité de ses difficultés. On l'entend depuis longtemps, à propos de l'autorité, du soi disant laxisme de l'éducation familiale, du soi disant enfant-roi... Lorsqu'un parent est convoqué à l'école pour ce qui est quand même souvent un souci de concertation, il y va la plupart du temps avec inquiétude, un sentiment de culpabilité, s'attendant à ce qu'on lui demande d'agir, lui, pour résorber la difficulté devant laquelle se trouve... les enseignants avec son enfant !

Il n'empêche que la responsabilité du devenir de l'enfant c'est bien le parent qui affectivement la porte, pas l'école. Il n'empêche que juridiquement, c'est bien le parent responsable de l'enfant, c'est lui qui doit subvenir à ses besoins, c'est lui qui est sanctionné ou convié à se « ré-éduquer » si son enfant a troublé l'ordre public, y compris l'ordre scolaire. Le lien n'est même jamais coupé lorsque l'enfant devient adulte (frais des études, frais d'hospitalisation, hébergement...)

Ce qu'a tenté l'État c'est d'associer les parents dans ce qu'on peut qualifier d'une certaine complicité. Il est fait appel au partenariat. Mais le partenaire parent n'a pas son mot à dire quant à ce qui se fait dans l'école, il est là uniquement pour soutenir et appuyer école et enseignants. Cela a été l'instauration des conseils d'écoles, des conseils de classes et des conseils d'administration des établissements secondaires. Dans ces instances, on peut parler de tout... sauf de la pédagogie donc sauf... de l'école, sauf des enfants !

D'un autre côté les associations de parents d'élèves ont bien été reconnues comme « personnes morales » pouvant intervenir en tant que telles auprès des autorités scolaires. Mais en leur sein il est rarement discuté de ce qui se pratique dans l'école, de pédagogie. Paradoxalement, le fond même de l'école est plus ou moins implicitement tabou dans les associations de parents d'élèves. Cela se comprend aussi tellement on craint les divergences d'appréciation des uns et des autres. Du coup les parents d'élèves, dans les institutions où ils peuvent être représentés comme dans leurs associations ne s'occupent que de ce qui est collatéral à l'école, transports, accueil avant ou après l'école, cantines, amélioration des locaux, sécurité... et souvent pour pallier à ses manques de moyens (organiser des fêtes, des concours de belote !)

Il a bien été rendu obligatoire une réunion au début de l'année scolaire des parents avec les enseignants de la classe de leurs enfants. Mais il s'agit d'une réunion d'information. Des questions

peuvent être posées, des explications peuvent être données mais il ne peut être question de les discuter.

Ceci est certes quelque peu caricatural, des enseignants permettent et favorisent bien une vraie concertation, mais cela ne dépend que de leur bonne volonté et c'est à leurs risques et périls.

C'est bien **l'incertitude**, le doute, l'angoisse pour les uns, le stress pour les autres, l'absence de direction consensuelle (finalité), qui ont créé le malaise de l'école depuis quelques années. Mais la rigidité du système éducatif non seulement ne permet pas de le résorber mais au contraire l'accroît, l'exacerbe.

Deux autres éléments sont à prendre en considération :

- Sur le plan affectif (ou psychologique) la séparation parent/enfant qui conduit ce dernier à l'autonomie d'un adulte doit s'effectuer **progressivement** et dans **l'état sûr** de l'un comme de l'autre. L'évolution de l'enfant en dépend, il est d'ailleurs reconnu qu'aucun apprentissage ne se construit solidement dans le stress. On sait très bien aujourd'hui tous les problèmes psychologiques que comporte le sevrage. Or le passage famille/école s'apparente bien à un sevrage quotidien. Les professionnels des crèches le savent. Lorsque des parents doivent laisser leur enfant à une nounou ils choisissent une personne qu'ils connaissent, dont ils savent qu'ils pourront lui **confier** et non pas lui abandonner leur fils ou leur fille, qu'ils pourront discuter avec elle, lui demander de prendre en considération telle ou telle chose... De par l'obligation scolaire sans connaissance et sans choix, à l'école l'enfant est **abandonné** chaque jour, il n'a plus le recours naturel et affectif de ses parents, ceux-ci n'y ont plus aucun pouvoir. C'est très visible à l'entrée des écoles maternelles. Au moins pendant l'école primaire et pratiquement jusqu'au collège, la désappropriation obligatoire des parents et l'appropriation de facto des enfants par l'école crée un état insécure chez beaucoup, il suffit d'ailleurs que l'un le soit pour entraîner l'état insécure de l'autre. Bien sûr le parent n'est pas « propriétaire de son enfant », mais l'État non plus. Il n'empêche que pendant un temps plus ou moins long l'enfant fait psychologiquement et affectivement partie du parent et réciproquement. Chacun a plus ou moins ressenti dans sa chair comme si c'était lui-même la sanction subie par l'enfant ou sa réussite. Ce que nous a appris la psychologie ne peut être nié quand elle n'arrange plus. C'est une des raisons qui fait qu'on ne peut tenir les parents à l'écart de l'école, qu'il n'est pas possible de leur demander de lui accorder une confiance aveugle qui ne serait qu'une démission.

- Il est bien dit par tout le monde que l'école est le socle de la République, de la démocratie, du vivre ensemble,... de la société. Autrement dit, suivant ce que les enfants y feront, y vivront, dépendra ce qu'ils seront et ce que sera leur société. À tous les niveaux peut-on laisser cet outil, sa conception, son organisation, son fonctionnement au seul bon vouloir des professionnels fonctionnaires qui s'en occupent sans que les parents-citoyens (voire les enfants et adolescent) directement concernés participent aux décisions ? Si l'école castre le « parent d'élève » de sa partie « parent de l'enfant », elle le castre aussi de sa partie citoyenne. Ou l'école est dans une démocratie au service des citoyens, ou elle est dans une république au service de seulement des intérêts de la République, la frontière alors avec le totalitarisme est incertaine. C'est bien le fond de ce qui oppose anti-pédagogues (ou républicains) et pédagogues, la participation citoyenne des parents est bien aussi un problème politique et c'est comme cela qu'il devrait être présenté.

J'ai déjà dit précédemment que s'il y avait possibilité de choix dans l'offre éducative en même temps qu'une finalité au seul service des enfants futurs adultes, tous les problèmes et en particulier celui des parents ne se poseraient plus, tout au moins plus de la même façon. En attendant (mais peut-on attendre encore longtemps ?) **il faut traiter le problème en termes de pouvoirs à partir de ce qui existe déjà.**

- Ce qui existe déjà **c'est le projet d'école**. Mais il est trop vague. Il ne caractérise vraiment aucune école (peut-être soucieuse de l'égalité et de l'uniformité républicaine). Il devrait être la définition de l'approche éducative choisie (pédagogies), celle-ci pouvant être l'approche traditionnelle, avec les principes sur lesquels elle se fonde. Il pourrait s'appeler « **projet éducatif** ». C'est à l'élaboration de ce projet que devraient être conviés **tous les parents** (voire la municipalité, les représentants du milieu socio-culturel...). Il est évident que le poids de l'équipe enseignante y serait important dans la proposition, mais sa discussion permettant son amendement avant son adoption (vote) permettrait seule que se crée **une communauté éducative** à laquelle tous puissent contribuer. On voit à quel point l'impossibilité du choix d'une école publique engendre une bonne partie des difficultés de l'école, celle-ci ne pouvant fonctionner sans heurts s'il n'y a pas un consensus.

Le projet éducatif doit évidemment être revisité avant chaque rentrée, ne serait-ce que pour les nouveaux parents.

La seconde partie d'un projet d'école c'est **le projet pédagogique** qui décline comment sera mis en œuvre le projet éducatif. Il relève lui de la seule responsabilité de l'équipe d'enseignants.

- **Une réunion mensuelle parents-enseignants**. Tout projet ne peut perdurer que lorsqu'on se penche régulièrement sur ses effets. Ceux qui ont à charge de le réaliser (les enseignants) font des constats. Mais on ne peut empêcher les parents de faire eux aussi leurs propres constats, les points de vue (points d'où l'on regarde) peuvent être différents. Aucune communauté ne peut devenir participative si chacun de ses membres n'est pas reconnu comme pouvant s'exprimer. On confond critique avec désaveu. Tout constat doit pouvoir être exposé et discuté, le professionnalisme et l'expérience des enseignants étant là pour les objectiver, c'est d'ailleurs ce qui leur permet d'être reconnus comme des professionnels.

Tout projet n'est accepté que si chacun sait qu'il peut évoluer suivant les constats faits. C'est une condition qui assure aussi la tranquillité des discussions.

Il est fait constamment le reproche que tous les parents ne se rendent pas aux réunions où ils sont conviés. Mais de l'autre côté on entend « *Je n'y vais plus, ça ne sert à rien !* ». Or on a constaté que dans les écoles où cette *démocratie participative* a pu s'instaurer (surtout quelques classes uniques ou petites écoles), dans les crèches parentales qui ont une expérience d'une quarantaine d'années, **tous les parents** participent aux réunions fréquentes. On parle sans cesse de confiance nécessaire, mais l'école fait très peu confiance aux parents, tout au moins elle ne crée pas les situations où cette confiance peut s'instaurer.

- **La représentativité dans les instances**. La création de délégués de parents d'élèves a bien été une avancée démocratique. Mais elle souffre d'une part de leur apparente et parfois réelle inutilité (voir précédemment), du caractère impersonnel des candidatures dès que l'école est importante (en général au nom d'associations ou de fédérations qui se démarquent mal les unes des autres en

dehors de politiquement), d'autre part et surtout parce que les délégués sont difficilement porteurs d'une expression collective. On revient à ce qui déjà été dit, le désintérêt des parents tient en partie à leur non-reconnaissance. La plupart des délégués essaient avant chaque conseil de recueillir des avis, voire de réunir les parents pour en discuter ce qui serait la seule façon de porter réellement la parole de ceux qu'ils représentent. Ceci fait émerger un autre problème : les parents sont pris par leurs activités professionnelles et salariées, même pour rencontrer les enseignants après la classe (à 16H30 ou 17H, ils sont... au travail !), quant aux délégués, seuls ceux qui sont disponibles pendant le temps des différents conseils peuvent l'assurer.

Il semble alors indispensable **qu'un droit d'absence pour affaires scolaires, sans prélèvement salarial** soit inscrit dans la loi ou le code du travail. On ne peut reprocher aux parents leur non participation quand ils sont dans l'impossibilité de le faire.

Je sais bien que ce qui inquiète l'école c'est la confrontation de différents pouvoirs s'il en est donné aux parents, des foires d'empoignes ainsi provoquées, le blocage ou la remise en cause de toute action des enseignants. Mais le seul pouvoir que nous revendiquons pour les parents, c'est celui de s'exprimer et d'être écoutés, que ce qu'ils pensent, disent puisse être discuté dans un collectif sans être forcément approuvé. On invoque sans cesse la responsabilité des parents, mais il n'y a pas de responsabilité sans pouvoir pour l'exercer. On parle de communauté éducative, mais si les premiers concernés par cette communauté n'ont qu'à obtempérer à ce qui est décidé pour leurs enfants, non seulement ils n'y participent pas mais ensuite ils n'ont que la méfiance, le dénigrement à leur disposition. En fait, cela ne fait que rendre la position des enseignants plus inconfortable, permet de les rendre seuls responsables des difficultés des enfants, maintient tout le monde et l'école dans un immobilisme permanent même s'il est insatisfaisant, au détriment de tous les enfants.

On se rend compte à quel point le choix encore impossible des parents comme des enseignants rend difficile ce qui devrait être une collaboration dans une entreprise éducative. Ce qui fait les difficultés actuelles de l'école, c'est qu'elle veut rester ou qu'on la fait rester comme seulement l'école de l'État. Si on veut chercher quel est le pouvoir non partagé qui pèse sur elle, c'est celui de l'État. Si on admet que la démocratie participative est celle à laquelle il faut aspirer, c'est dans l'école qu'elle doit s'apprendre et s'exercer en premier... par tous les adultes qui en sont partie prenante.

Bernard Collot

<http://education3.canalblog.com>